

Société de Prévoyance Mutualiste

MONTANTS DES COTISATIONS ANNUELLES ET PRESTATIONS 2023

Cotisations 2023	Agents actifs ou retraités Banque de France		Membres de la famille, ou assimilés comme tel, d'un agent actif ou retraité Banque de France Actifs n'appartenant plus aux effectifs de la Banque de France	
	Tranche d'âge/Cotisation	Cotisation à régler pour un adhérent selon son âge	Cotisation supplémentaire pour un conjoint selon son âge	Cotisation à régler pour un adhérent selon son âge
Adhésion de l'adhérent principal avant l'âge de 51 ans				
moins de 30 ans	6	6	12	12
30-39 ans	12	12	18	18
40-49 ans	90	90	108	108
50-59 ans	94	94	108	108
60-69 ans	102	102	108	108
70-79 ans	106	106	112	112
80 ans et plus	108	108	116	116
Adhésion de l'adhérent principal à partir de l'âge de 51 ans et avant l'âge de 66 ans				
moins de 30 ans	-	6	-	12
30-39 ans	-	12	-	18
40-49 ans	-	94	-	108
50-59 ans	150	150	180	180
60-69 ans	150	150	180	180
70-79 ans	150	150	180	180
80 ans et plus	150	150	180	180

Prestations 2023	
Décès de l'adhérent, du conjoint assuré, d'un enfant de plus de 12 ans et de moins de 18 ans à charge fiscalement de l'adhérent	3 800 €
Décès d'un enfant de moins de 12 ans à charge fiscalement de l'adhérent à titre principal. Remboursement des frais obsèques sur justificatifs dans la limite de :	3 800 €
Capital complémentaire versé aux orphelins de moins de 21 ans à charge fiscalement de l'adhérent décédé titulaire principal du contrat	1 000 €

En cas de problème de recouvrement, une participation aux frais jusqu'à 15 euros pourra être perçue.

Dans le cas de demande de documents portant sur un dossier déjà réglé, un forfait de 15 euros pourra être demandé pour leur recherche.